



Abus de faiblesse sur personne vulnérable

Par **daniclo**, le 10/08/2019 à 12:06

BONJOUR marque de politesse
Un ami agé de 79 ans, a été escroqué de plusieurs milliers d'Euros
par des prostituées Africaine,
Ces sommes d'argent ayant été versée en espèces il n'existe
aucun recours. ces femmes n'étant pas solvables;
N'existe t'il aucunes lois pour .mettre ces personnes hors d'état de nuire.
Peut on les confronter avec la famille .Merci

Par **amajuris**, le 10/08/2019 à 13:17

bonjour,
quand une personne est vulnérable, il est possible de demander son placement sous une mesure d protection de majeurs incapables comme la tutelle ou la curatelle.
personne n'a obligé votre ami à dépenser son argent avec des prostituées.
de son vivant, une personne peut faire ce qu'elle veut de son argent y compris le dilapider, la loi ne peut pas l'interdire.
y-a-t-il eu violence ou autres moyens de pression pour contraindre votre ami à verser cet argent à ces personnes.
salutations